

# Lettre d'information Communale N°18

## Edito du Maire

### Sommaire :

- Informations pratiques et sécuritaires de la commune
- Les marchés
- Entraide : actions locales mises en place
- Organisation des services
- Horaires des commerces pendant le confinement
- Message de la gendarmerie et Informations sur différents dispositifs
- Attestation de déplacement dérogatoire

Directeur de publication :  
Pierre VARLIETTE

Rédacteurs : La Commission  
communale Communication

*Illustrations images libres de  
droits*

Imprimé en 950 exemplaires

**Vente interdite  
NE PAS JETER SUR LA  
VOIE PUBLIQUE**



Depuis le 17 mars 2020, 12h00, nous avons dû changer nos habitudes et rester chez nous. Seuls les plus anciens d'entre nous avaient connu de telles restrictions de la liberté de circulation et elles étaient liées à l'occupation de notre pays.

L'ennemi est aujourd'hui invisible et inconnu et nous amène à respecter les mesures prises par la proclamation de l'état d'urgence sanitaire, afin d'éradiquer le « coronavirus ».

La mise en application des gestes barrières, les mesures de confinement et de fermetures de l'espace public sont parfois bien difficiles à respecter mais elles sont avant tout destinées à se protéger et surtout à protéger les autres. Je comprends que modifier vos habitudes journalières de sortie, ne plus rencontrer tous les jours ses amis ou proches, est extrêmement difficile pour la plupart d'entre vous.

Mais ne rompez pas le lien social pour autant, téléphonez à vos proches ou moins proches, utiliser les diverses messageries téléphoniques ou internet pour prendre des nouvelles. La municipalité a aussi mis en place un réseau d'élus et de bénévoles qui appellent régulièrement les personnes les plus fragiles ou isolées afin de converser avec elles, et leur proposer de l'aide pour les courses de première nécessité ou le portage journalier du journal. Si vous en avez besoin, n'hésitez pas à appeler en mairie pour bénéficier de ce service.

Nous avons collecté des masques, blouses, gel hydroalcoolique... afin de permettre aux soignants, d'exercer plus sereinement leur métier. Une équipe de couturière bénévole a aussi confectionné des masques en tissu. Un soutien logistique que je souhaite appuyer d'un soutien moral et d'un immense MERCI.

Grâce à la demande et l'obtention d'une dérogation préfectorale, le marché forain du lundi a pu ouvrir pour les produits alimentaires. Une lourde organisation et réglementation est nécessaire afin de prendre toutes les précautions sanitaires.

.../...

(Suite)

Ne voyez pas cela comme des contraintes, mais comme une protection de chaque personne présente sur le marché, qui permet à nos producteurs et commerçants locaux de continuer à vous servir. Je vous demande donc de respecter la réglementation qui a été mise en place.

Je tiens d'ailleurs à souligner la mobilisation des commerces alimentaires de la Commune, mais aussi à apporter mon soutien à tous ceux qui ont dû cesser leur activité depuis de longues semaines. Et je vous invite à réfléchir dès à présent à une modification de nos habitudes de consommation afin de les soutenir largement dès qu'ils pourront ouvrir à nouveau.

Je ne peux terminer sans penser à tous les soignants, intervenants à domicile, personnels des hôpitaux, EHPAD ou structures médico-sociales qui sont mobilisés au-delà de leur engagement habituel afin de venir en aide aux malades. Nous pouvons rendre hommage à ces « Héros de la Nation », en les applaudissant chaque soir à 20h00 à la fenêtre de notre logement.

Pour eux qui font face tous les jours à la maladie, pour les malades, pour les familles endeuillées, pour vos proches : éviter de sortir de chez vous, c'est le premier acte de solidarité et d'engagement citoyen que nous pouvons tous faire. Et si vous êtes obligés de le faire (courses de première nécessité, pharmacie, médecin, travail...), pensez aux gestes barrières et à votre attestation.

Mobilisons-nous et ensemble nous vaincrons le Covid-19, et je compte sur vous !

Votre Maire

Pierre **VARLIETTE**

## Flashs d'informations



En cette période de crise sanitaire, et plus que d'ordinaire, la mairie vous tient informée des actualités de la Commune et des mesures prises au niveau local. Pour cela, des informations sont mises en ligne sur le site internet communal et une mise à jour régulière est réalisée.

Connectez-vous sur [www.saint-laurent-de-chamousset.fr](http://www.saint-laurent-de-chamousset.fr)

## Informations pratiques et sécuritaires

### Comment contacter la mairie :

Le secrétariat de mairie actuellement est fermé au public. Seuls les actes d'état-civil urgents sont délivrés.

Vous pouvez laisser un message sur le répondeur en dehors des plages d'accueil téléphoniques suivantes :

- Lundi-mercredi-jeudi-vendredi : 9h00/12h00- 14h30-17h00
- Mardi 9h00-12h00

ou **04-74-70-50-19**

ou par courriel

**[mairie@saintlaurentdechamousset.fr](mailto:mairie@saintlaurentdechamousset.fr)**



### Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes (une semaine sur deux) est maintenu aux jours et aux heures habituelles.

Merci de respecter strictement les consignes de dépôts afin de faciliter le travail des agents en charge du ramassage. Tout dépôt sauvage de déchets sera verbalisé.

\*\*\*\*\*

### **Modification du ramassage des ordures ménagères et sacs jaunes :**

Pour le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020 : collecte des sacs noirs avancée au **jeudi 30 avril 2020**.

Pour le vendredi 8 mai 2020 : Collecte des sacs noirs avancée au **jeudi 7 mai 2020** et des sacs jaunes repoussée au **mercredi 13 mai 2020**.

### **Attention exceptionnellement :**

**les sacs doivent être sortis la veille au soir ou le matin de la collecte à 6h00**

\*\*\*\*\*

**Fermeture des déchetteries des Auberges et de Saint Martin en Haut**

### **Rester chez vous— Protéger les autres**

Merci de respecter strictement les consignes de confinement et les gestes barrières. Si vous devez sortir de chez vous uniquement pour les raisons autorisées (courses de première nécessité, pharmacie, médecin...) munissez-vous de l'attestation de déplacement.

Nous mettons à disposition du public des attestations de déplacement vierges devant l'entrée principale de la mairie en libre-service.

Les parcs, stades, city-stade ainsi que le cimetière sont fermés au public.

## Le marché forain

Le **MARCHE FORAIN** est maintenu les lundis de 7h30 à 13h00 place du plâtre et avenue des 4 cantons.

Ce marché hebdomadaire a pu ouvrir sur arrêté préfectoral dérogatoire avec la mise en place d'une organisation et d'une surveillance permettant de respecter les règles sanitaires et de limiter le regroupement à moins de 100 personnes sur l'aire délimitée pour les étals.

Des mesures d'accès ont été mises en place.

Le personnel communal est là pour vous aider à vous orienter et veiller à l'application des consignes :

· **Respecter les entrées et sorties.**

· **Respecter une distance d'un mètre entre chaque client et le sens de la file d'attente indiqué par le commerçant.**

· **Ne pas toucher la marchandise.**

**Vos commerçants vont vous servir.**

· **Pas de regroupement, de discussion.**

*Le marché du samedi matin est suspendu.*

## Communiqué du 03/04/2020 : Le marché aux veaux

En cette période très difficile pour tous, de crise sanitaire du COVID-19, nous devons avant tout protéger notre population. C'est ainsi que nous avons décidé de ne pas ouvrir à nouveau, les portes de la halle du marché aux veaux, ce Lundi 6 Avril 2020.

Nous pensons vraiment qu'il est essentiel avant tout, de stopper la propagation du coronavirus par n'importe quel moyen, en respectant notamment les « mesures barrières » qui nous sont données.

Ces mesures barrières qui seraient très difficiles à faire respecter dans notre marché à la vente de gré à gré.

Nous sommes conscients de l'impact économique négatif, que peut engendrer cette décision, auprès de nos agriculteurs et des négociants en bestiaux qui fréquentent régulièrement notre marché.

Mais nous pensons qu'il y a des solutions temporaires de vente des veaux à la ferme pendant cette période de crise.

Ce n'est pas pour autant la fermeture définitive du marché aux veaux de Saint Laurent de Chamousset, bien au contraire !

En effet ce marché, le 5<sup>ème</sup> marché aux veaux de France, fait aujourd'hui référence auprès des différentes instances agricoles, des professionnels de la viande et des agriculteurs.

Son organisation sous la halle, garantit le fonctionnement sanitaire du marché, la traçabilité des animaux mais aussi une certaine stabilité des prix de vente,

C'est pour cela que nous sommes persuadés que le marché repartira de plus belle lorsque la crise sera terminée et nous comptons sur la solidarité de tous , agriculteurs, négociants, organismes agricoles...

Nous avons besoin de tous ces acteurs pour la prospérité du marché.

Tous ensemble nous vaincrons cette crise sans précédent.

### **Pierre VARLIETTE**

*Maire de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET  
Vice-Président de la C.C. des Monts Du Lyonnais  
Président du Comité Directeur du Marché aux veaux*

### **Ludovic CARRET**

*Adjoint au Maire délégué à l'agriculture*

### **Fabrice BONNET et Philippe DUPEUBLE**

*Co-présidents de l'Association de promotion du marché aux veaux*

## Entraide : actions locales mises en place

### Le journal et le pain !

De beaux moments de solidarité et d'échanges ont été mis en place dans notre village dès la première semaine de confinement.

A l'initiative de la Municipalité, une équipe de bénévoles propose le portage des journaux, du pain mais aussi les courses de premières nécessités pour certains, pour les personnes âgées, les personnes vulnérables, seules ou en couples. Votre contact Yvette BRETONNIER, adjointe au maire 06 71 65 11 63.

Une permanence téléphonique périodique à nos anciens ou personnes à mobilité réduite est également mise en place.

Ce dispositif de solidarité permet de rompre l'isolement, d'être à l'écoute, d'échanger et de rappeler les gestes barrières.

### Ateliers de couture !

Des ateliers de couture à domicile ont été créés par des bénévoles pour la fabrication de masques en tissus.

### L'accueil des enfants de soignants

L'école publique ANTOINE BOIRON accueille les enfants des soignants assez irrégulièrement et les ATSEM interviennent à tour de rôle pour l'entretien des locaux.

### Groupe « A votre Ecoute » (ex groupe déprim'espoir)

Parce que PARLER à quelqu'un évite l'isolement, dédramatise

une situation qui paraît insurmontable, le groupe

« A votre Écoute »

vous propose des permanences téléphonique

quotidiennes

de 15h à 20h

au 04.74.72.21.32.



### Fonds de solidarité

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) met en place un fonds de solidarité afin de soutenir les actions engagées localement pour aider nos soignants, l'hôpital, dans leur lutte contre le COVID-19. Ces aides permettront de financer notamment des achats de masques, de matériels pour la confection de masques, de blouses et autres...

#### Nous vous remercions pour votre générosité.

Merci d'adresser votre don :

- par chèque à l'ordre du CCAS (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie).
- Par virement sur le compte suivant en indiquant :

DON COVID-19 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

**RIB** : 30001 00497 E691000000 65

**IBAN** : FR73 3000 1004 97E6 9100 0000 065

**BIC** : BDFEFRPPCCT

## Appel aux volontaires



### Les hôpitaux de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET et de HAUTE

**RIVOIRE** souhaiteraient constituer une réserve de volontaires pour les métiers suivants : Infirmiers et infirmières Diplômée d'État, Aides Soignant(es), Agent(es) de Service Hospitalier (Ménage et hôtellerie), pour des postes de jour comme de nuit qui pourraient intervenir si le besoin est confirmé.

Si vous êtes volontaires, n'hésitez pas et contactez le service administratif de l'hôpital : **04-74-01-66-66**

## Organisation des services

### Les services techniques communaux

Les services techniques assurent l'entretien des WC communaux le vendredi mais aussi l'entretien des espaces verts ainsi que la surveillance et le nettoyage du marché forain.

### Les élus de la commune

Le maire est en lien permanent avec les adjoints en charge de l'organisation des services à la population.

Tous les élus sont à l'écoute et au soutien de la population.

## Horaires des commerces pendant le confinement

### SPAR (horaires modifiés )

- 8h00-12h30 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche
- 15h00-19h00 vendredi et samedi

Sur demande livraison à domicile , du lundi au jeudi les après-midi uniquement sur Saint-Laurent-de-Chamousset et les environs.

Contact 04 74 26 56 18

### Boucherie GEAY (horaires modifiés )

- 7h30-12h30 lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi,
- 15h00-18h00 mercredi au samedi
- 7h30-12h00 dimanche

Fermeture : lundi après-midi, mardi toute la journée et dimanche après-midi

Contact : 04 78 64 55 08

### Tabac Presse VILLECOURT (horaires modifiés )

- 7h00-12h00 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- 17h00-19h00 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- 8h00-12h00 dimanche

Fermeture le dimanche après-midi

Contact 04 74 70 57 99

### Boulangerie DUCREUX (aucun changement )

- 7h00-19h00 lundi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche

Fermeture : mardi et mercredi

Contact 04 74 70 51 75

### Boulangerie DUMAS (aucun changement )

- 6h30-19h30 lundi, mardi, mercredi, samedi
- 6h30-16h00 dimanche

Fermeture : jeudi et vendredi

Contact 04 74 26 52 55

### Pharmacie TOURNIER (aucun changement )

- 9h00-12h00 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
- 14h30-19h lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
- 8h30-12h30 samedi

Contact 04 74 70 50 15

### AUX PRODUITS D'ANTAN (horaires modifiés)

- 09h00-12h00 lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
- 15h00-18h00 lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi

Fermeture : mardi, dimanche

Contact 04 74 26 55 07



## Message de la gendarmerie

Le groupement de gendarmerie départementale du Rhône, soucieux de votre sécurité, souhaite vous informer sur une nouvelle manœuvre frauduleuse. Des individus malveillants se faisant passer pour des gendarmes ou des policiers procèdent au contrôle de l'attestation de déplacement dérogatoire et exigent le paiement immédiat de l'amende de 135€ en cas de non-respect des règles de confinement.

### **Manière d'opérer :**

Les individus agissent en tenue civile et sont porteurs de brassard (police ou gendarmerie). Ils contrôlent et vérifient l'attestation de déplacement. En cas de non respects des règles, ils exigent le paiement immédiat de l'amende (135€) et vont même jusqu'à conduire la victime jusqu'à un distributeur automatique de billets.

**Ne payez jamais l'amende sur place**, les forces de l'ordre (Police ou Gendarmerie) dressent des procès-verbaux électroniques ou papier. Le document permettant de s'acquitter de l'amende est envoyé par voie postale, il n'est jamais remis sur place.

Un contrôle par des membres des forces de l'ordre en tenue civile est possible, notamment chez la Police. Le fonctionnaire doit être porteur d'une carte professionnelle, en cas de doute, n'hésitez pas à demander qu'il vous la présente.

Si vous constatez la présence de faux Policiers ou Gendarmes, **composez le 17**.

## Informations sur les dispositifs régionaux

**Afin d'accompagner les entreprises et acteurs économiques**, la Région a mis en place un numéro vert : **08 05 38 38 69**

De plus, des mesures spécifiques ont été adoptées : voici les liens vers les pages internet correspondantes :

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

<https://auvergnerhonealpes-entreprises.fr/coronavirus-vos-informations-utiles>

**D'autres mesures d'urgences** ont été adoptées plus spécifiquement pour les pharmacies ainsi que pour les commerces alimentaires et les buralistes :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/832/23-covid-19-la-region-s-engage-a-verser-une-aide-allant-jusqu-a-500-euros-pour-amenager-les-comptoirs-des-pharmacies-des-commerces-alimentaires-et-buralistes.htm>

**Afin d'accompagner les femmes victimes de violence** : en plus du numéro national mis en place (3919 / ou SMS d'alerte : le 114).

La Région a recensé un certain nombre de logements d'urgence qui peuvent être mobilisés si des besoins sont identifiés.

**Tous les autres dispositifs régionaux** thématiques sont mobilisables en fonction des besoins identifiés :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm>



Innovation en matière de communication dans votre village. Des Alertes informations en temps réel avec **PANNEAUPOCKET** seront prochainement disponibles.

Il vous suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile PanneauPocket sur votre téléphone portable\*, et hop ! Les informations et les alertes de Saint-Laurent-de-Chamousset sont toujours accessibles. Aucune visibilité de vos coordonnées, l'utilisateur de PanneauPocket ne communique pas son numéro de téléphone ou son adresse-mail pour être informé.

\* *apple store ou google play store*

### Attestation de déplacement dérogatoire

- Format papier à télécharger

<https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2020/03-mars/certificats-france/Attestation-de-deplacement-derogatoire.pdf>

- Après avoir rempli les informations du formulaire en ligne, un fichier **au format pdf** est généré. Un **QR Code** comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document, est apposé dans le fichier sur <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

